

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

RAPPORT ANNUEL 2007

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (15 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie dessert une population estimée à 53 697 personnes (décret MAMR 18-12-2006).

BUDGET 2007

Les prévisions budgétaires pour l'année 2007 ont été établies à 3 663 914.00\$ dollars en hausse de 17.41% par rapport à l'année 2006. L'année s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 657 939.00\$ dollars.

RÉUNIONS ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois et aucune fois en assemblée spéciale.

De plus, quarante (40) réunions, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenus, auxquelles assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

RÉCUPÉRATION

La Régie a signé le 03 avril 2003 avec Services Sanitaire Denis Fortier Inc. un contrat d'une durée de sept (7) ans pour effectuer la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables sur le territoire qu'elle dessert.

Cette collecte pêle-mêle est faite au deux (2) semaines au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres ou au moyen de conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes pour les multi-logements et les industries, commerces et institutions (ICI). La majorité de ces conteneurs sont vidangés une fois/semaine. On peut placer dans ces bacs et/ou conteneurs les matières suivantes :

- Papier et carton;
- Cartons cirés (pinte de lait et de jus);
- Contenants en métal;
- Contenants en verre;
- Contenants en plastique rigide numérotés de 1 à 7 inclusivement;
- Contenants « Tetra pak » (jus Oasis);
- Sacs de plastique.

Au total, cette collecte a permis de récupérer 5 874.66 tonnes métriques de matières comparativement à 5 422.72 tonnes métriques en 2006, soit 451.94 tonnes métriques de plus ou une augmentation de 8.33%.

La dépense nette pour cette activité (collecte + transport) en 2007, incluant 1/7 du coût des bacs de récupération de 360 litres achetés de l'entrepreneur s'est élevée à 996 666.24\$ dollars pour un prix de revient de 169.66\$ dollars la tonne métrique (180.94\$ dollars en 2006).

Cette dépense nette inclus trois (3) ajustements du prix du contrat relativement à la hausse des coûts des produits pétroliers (rés. #3181-05 et #3279-05) et une hausse à partir de septembre 2007 (rés. #3623-07).

Au 31 décembre 2007, il y avait sur le territoire que dessert la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud :

- 20 929 bacs de 360 litres;
- 316 conteneurs d'une capacité de 2 verges cubes;
- 93 conteneurs d'une capacité de 4 verges cubes;
- 64 conteneurs d'une capacité de 6 verges cubes;
- 73 conteneurs d'une capacité de 8 verges cubes;
- 49 conteneurs d'une capacité de 9 verges cubes;
- 01 conteneur d'une capacité de 40 verges cubes.

En juin 2007, il fut chargé à l'entrepreneur un montant de 5 124.86\$ dollars en ristourne et ce, conformément à sa soumission (excédent de tonnage par rapport aux prévisions).

En 2007, la Régie a acheté 1 000 bacs bleus d'une capacité de 360 litres. Elle en a vendu 232 aux municipalités. Il en reste en inventaire au 31 décembre 2007, sept cent soixante-huit (768).

RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOËL

Conformément au mandat que vous m'avez confié par la résolution #3404-06 adoptée le 29 juin 2006, nous avons procédé en janvier 2007 à la collecte des arbres de Noël dans les différentes municipalités où des dépôts avaient été identifiés.

Le transport a été effectué par Transport Rolland Gauthier et fils Inc. de Saint-Théophile au coût de 85.00 \$ dollars l'heure. Il fut accompagné de Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier pour une journée et par Monsieur Rosaire Paquet, contremaître pour une journée. Le ramassage a duré 17h30 pour un déboursé net de 1 605.76\$ dollars.

Tous les arbres ont été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu, 465, rang 6, Saint-Benoît Lâbre où ils ont été transformés en huiles essentielles.

La collecte a nécessité quatre (4) voyages de camion semi-remorque. On estime à 6.22 tonnes métriques le nombre de sapins récupérés dans les dépôts.

La Ville de Saint-Georges pour sa part, a effectué deux (2) collectes porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire. Ces collectes ont permis de détourner 22.78 tonnes métriques de matières. Ces arbres ont également été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu.

Outre la Ville de Saint-Georges, quatre (4) municipalités n'avaient pas de dépôt. Ces municipalités sont Saint-Benoît Lâbre, Lac Poulin, Saint-Hilaire de Dorset et Saint-René.

En résumé, on estime avoir détourné au total 29.00 tonnes métriques de matières ou 4 258 arbres (4 258 x 6.81 kg chacun), en hausse par rapport à 2006 (26.78 TM).

RÉCUPÉRATION DE FEUILLES MORTES

Pour la huitième année, la Régie a organisé une collecte des feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis de la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion et se sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 152.10 tonnes métriques au total, les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs ou gardées au lieu d'enfouissement pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux).

De plus, la Régie dans le but de garder son lieu d'enfouissement technique propre et conformément aux directives du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède, une fois par année au fauchage des zones d'enfouissement complétées. Le foin est récupéré (environ 80 TM/an), mélangé à des feuilles mortes et composté. Par la suite, le compost est épandu sur ces zones.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET AUTRES (COLLECTE INITÉRANTE ET DÉPÔT PERMANENT)

En 2007, la Régie organisait pour la onzième année consécutive une collecte de résidus domestiques dangereux sur son territoire. L'activité s'est tenue les 26 et 27 mai et les 02 et 03 juin 2007.

L'activité s'est tenue dans cinq (5) municipalités du territoire soit :

1. Ville de Saint-Georges : 2 journées;
2. Saint-Prosper : 1/2 journée;
3. Saint-Côme-Linière : 1/2 journée;
4. Saint-Martin : 1/2 journée;
5. La Guadeloupe : 1/2 journée.

Cette collecte incluant le dépôt permanent a permis de prendre en charge :

- 39 066.30 kilos de matières dangereuses (baisse de 8.12%);
- 6 640 pneus (hausse de 8.23%);
- 363 bonbonnes de propane (BBQ) (augmentation 5.22%);
- 888 batteries d'autos, VTT, etc. (hausse de 51%);
- 8 525 kilos de textiles, livres, jouets et petits appareils ménagers (hausse de 58.49%);
- 53 022 kilos de métaux (hausse de 7.48%);
- 4 873 kilos d'ordinateurs et/ou composantes (hausse de 15.60%).

La prise en charge de ces matières a été faite comme suit :

Matières dangereuses	13 462.50 Kg :	C.R.I. Environnement Inc. pour disposition sécuritaire et valorisation;
Peinture & Huile	25 004.20 Kg :	Peintures Récupérées du Québec (peintures, huiles usés, peinture et huile en aérosol et filtre à l'huile);
Batteries d'autos	13 195.68 Kg :	Vendu à A. Gagnon Récupération & Fils Ltée;
Bonbonnes de propane	3 190.00 Kg :	Donné à Patrice Larivière de Saint-Zacharie;
Pneus	59 760.00 Kg :	Donné à Entreprise Stéphan Nadeau;
Ordinateurs	4 873.40 Kg :	Vendu à Gaétan Guérin et Opération Vieux Métaux;
Métaux	53 022.00 Kg :	Vendu à Opération Vieux Métaux – St-Honoré de Shenley;
Livres, textiles, jouets	8 525.17 Kg :	Donné à Ressourcerie Beauce-Sartigan de La Guadeloupe;

Médicaments	54.00 Kg :	Gardé dans le dépôt permanent afin de remplir un baril;
Piles rechargeables	599.60 Kg :	Donné à RBRC – Ontario

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

En 2007, la Régie a participé à trois (3) séances de formation sur le compostage domestique, lesquelles ont été tenues à Ville Saint-Georges (1), Saint-Benoît Lâbre (1) et Saint-Prosper (1).

Ces séances sont données gratuitement aux citoyens, la Régie assumant les frais demandés par le formateur (rés. #3285-05).

Les citoyens qui assistent à ces formations reçoivent une attestation à cet effet et peuvent obtenir un composteur domestique à la Régie au prix coûtant.

En 2007, 100 citoyens ont assistés à ces formations et la Régie a vendu 53 composteurs et 20 aérateurs au prix coûtant.

LIEU D'ENFOUISSEMENT

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite le lieu d'enfouissement situé dans le rang Saint-Joseph à Saint-Côme-Linière. Il a transité par la Régie un total de 25 608.44 tonnes métriques au cours de l'année 2007 (hausse de 131.42 TM). De ce tonnage, 20 168.82 tonnes métriques furent transportées par des bennes à déchets conventionnelles et 2 833.71 tonnes métriques ont été transportées soit par boîte « roll off » ou par un autre genre de camion. De plus, la Régie a reçu 2 605.91 tonnes métriques de boues provenant de systèmes de traitement des eaux usées des municipalités membres de la Régie. Depuis 2003, la Régie n'accepte plus de terre contaminée à son lieu d'enfouissement peu importe le degré de contamination.

De ce total de 20 168.82 tonnes métriques transportées par benne conventionnelles,

TONNAGE PROVENANCE

59.21 %	Ville Saint-Georges
6.18 %	Saint-Prosper
5.53 %	Saint-Côme-Linière
3.58 %	La Guadeloupe
4.68 %	Saint-Martin

Le reste est réparti parmi les autres municipalités.

En ce qui concerne les 2 833.71 tonnes métriques transportées par camion de type « Roll off » ou autres, 727.66 tonnes métriques provenaient du secteur commercial (98.29% de Ville Saint-Georges), 238.17 tonnes métriques de débris de construction/démolition (40.51% provenant de Ville Saint-Georges et 21.51% de Saint-Côme-Linière), 827.40 tonnes métriques de déchets industriels (38.45% de Ville Saint-Georges et 61.55% de Saint-Côme-Linière) et 57.80 tonnes métriques provenant d'institutions (100% de Ville Saint-Georges). De plus, 841.95 tonnes métriques de matériaux divers ont transitées par la déchetterie et furent apporté soit par le camion de la Régie, soit des particuliers ou des entreprises.

En ce qui concerne les boues provenant de système d'épuration des eaux, 2 595.34 tonnes métriques provenaient de Ville Saint-Georges. La siccité moyenne de ces boues étaient de 15.84%.

Tous les coupons de pesées ainsi que le registre journalier sont conservés au siège social de la Régie, et ce, selon la condition 16 du décret #694-2000.

Tout ce volume (25 015.90 tonnes métriques) a utilisé un espace de 37 364 mètres cubes dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce dans les cellules 2, 3 et 4 de la zone « H ». (Voir rapport de volumétrie signé par Monsieur Richard Poulin, arpenteur géomètre en date du 11-02-2008). Le plan d'arpentage demandé à la condition 16 du décret est également déposé au bureau de la Régie.

La capacité autorisé au décret est évalué à 1 167 000 mètre cubes répartie dans 16 cellules sur une superficie totale d'environ 117 700 mètre carrés.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires. Il y a actuellement 7 cellules aménagées dans la zone H sur une possibilité de 16. De ces 7 cellules, 2 sont remplies à 100%, 1 est remplie à 90%, une est remplie à 30% et 3 n'ont pas encore été utilisées.

À mi utilisation de la cellule 6, il faudra envisager la construction de d'autres cellules. Dépendamment de l'évolution des dossier (putrescibles) on prévoit ce délai vers 2010.

De la capacité autorisée au décret (1 167 000 mètres cubes), il reste donc une capacité à utiliser de 988 717 mètres cubes, établie comme suit :

Capacité autorisée	---	1 167 000 mètres cubes
Utilisation 2002	11 988 mètres cubes	1 155 012 mètres cubes
Utilisation 2003	36 835 mètres cubes	1 118 177 mètres cubes
Utilisation 2004	42 162 mètres cubes	1 076 015 mètres cubes
Utilisation 2005	25 997 mètres cubes	1 050 018 mètres cubes
Utilisation 2006	23 937 mètres cubes	1 026 081 mètres cubes
Utilisation 2007	37 364 mètres cubes	988 717 mètres cubes

Pour recouvrir tout ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé 5 436.95 tonnes métriques de tuf et 7 990.82 tonnes métriques de « Fluff » provenant de A.I.M. Québec. De plus, la Régie utilise une toile de type « Voghel » pour le recouvrement journalier.

TRAITEMENT DU LIXIVIAT ET AUTRES ANALYSES

La Compagnie Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc., exploite pour le compte de la Régie le système de traitement des eaux de lixiviation. Il s'agit d'un contrat d'une durée de 58 mois qui a débuté le 01 juillet 2004 et prendra fin le 30 avril 2009. Ce forfait a coûté en 2007 à la Régie 3 595.00\$ par mois plus les taxes.

Le système de traitement de la Régie est composé principalement de quatre (4) étangs aérés et d'un (1) étang non aéré, d'un bâtiment de désinfection où l'on ajoute de l'acide phosphorique et du peroxyde d'hydrogène, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services (entrée électrique et panneaux de contrôle). Il est complété par quatre (4) filtres au sable.

Les eaux sont accumulées durant la période hivernale et le système traite ces eaux en période estivale. Durant l'hiver, seulement les aérateurs (8) de l'étang #01 fonctionnent en alternance afin de pré-traiter les eaux.

Pour l'année 2007, l'opération a débuté le 03 avril 2007 jusqu'au 05 décembre 2007, soit un total de 245 jours de traitement. Le débit total traité a été de 166 941 mètres cubes. Les filtres au sable ont fonctionné à un débit moyen de 681 mètres cubes par jour.

Les rapports complets d'Aquatech sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud sur les heures normales de bureau et une copie a été transmise à la Direction Régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à Sainte-Marie le 25 mars 2008. Ce rapport comprend également les résultats d'analyses des eaux souterraines, des eaux de surfaces et de l'eau potable.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Depuis le 03 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse-sécheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher incluant matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, bain, lavabo, toilette, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

Lorsque ces « encombrants » sont encore utilisables, ils sont envoyés vers un comptoir d'entraide local. Lorsqu'ils ne sont plus utilisables, ils sont dirigés, via les conteneurs placés dans la déchetterie, vers des endroits où ils seront éliminés de façon sécuritaire ou valorisés.

En 2007, la Régie a répondu à 3 566 demandes, une hausse de 2.80% par rapport à 2006, et a ramassé 374.25 tonnes métriques de matières. De ce nombre total de 3 566 demandes, la Régie a détourné pour valorisation 142.76 tonnes métriques de métaux (réservoir à eau, appareils ménagers non réparables etc.), 87.34 tonnes métriques de bois et 3.42 tonnes métriques de meubles ont été dirigés vers le comptoir d'entraide. Enfin, 140.73 tonnes métriques d'autres matières (matelas, divan, sofa) non récupérables ont été éliminées dans le lieu d'enfouissement faute de débouchés.

En 2007, la Ressourcerie Beauce-Sartigan a récupéré via ce service 3.42 TM composé principalement de :

- 15 bureaux
- 17 laveuses sèches
- 11 chaises
- 04 bases de lit
- 04 tables de cuisine
- 06 bibliothèques
- 06 commodes

OPÉRATION DE LA DÉCHETTERIE

L'opération de la déchetterie, c'est-à-dire l'ouverture au public, s'est faite à partir du mois d'avril 2005. La déchetterie reçoit les particuliers et les petits entrepreneurs qui se présentent au LET avec des matières à disposer.

Au total, 841.95 tonnes métriques ont transitées par la déchetterie en 2007 (608.43 tonnes métriques particuliers et petits entrepreneurs et 233.52 tonnes métriques par le camion de la Régie). Ces matières ont été valorisées dans la mesure du possible comme suit :

- 185.79 tonnes métriques de métaux ferreux et non ferreux;
- 18.43 tonnes métriques de carton (acheminé chez Récupération Frontenac Inc. via le service offert par la Régie (contrat avec S.S.D.F. Inc.));
- 372.01 tonnes métriques de bois, gypse, plastique, carton souillé, vinyle, fibre de bois, carton ciré;
- 249.41 tonnes métriques de matières non recyclables tel meuble en résine, plastique non recyclable, tissus souillé ont été acheminé à l'enfouissement;
- 3.42 tonnes métriques prises en charge par la Ressourcerie;
- 12.95 tonnes métriques de tubulures;

- 3.30 tonnes métriques restaient dans la déchetterie au 31 décembre 2007.

Disposition du bois

Pour placer et disposer de ces matières (372.01 tonnes métriques), la Régie a loué de Véolia Services à l'Environnement Inc. deux (2) conteneurs de type « Roll-Off » à raison de 115.00\$ l'unité par mois plus les taxes. De plus, la Régie paie 60.00\$ la tonne métrique plus taxes pour disposer de chaque conteneur plein de matières (moyenne 5.39 tonnes métriques chacun).

Disposition des métaux

En ce qui concerne les métaux (185.79 tonnes métriques), une entente verbale a été prise avec Monsieur Sylvain Poulin de « Opération Vieux Métaux » de Saint-Honoré de Shenley. OVM nous fourni gratuitement deux (2) conteneurs et nous y plaçons dans l'un les métaux ferreux tel réservoir à eau, laveuse, sècheuse, réservoir à l'huile, cuisinière etc. OVM achète ces matières à raison de 110.20\$/tonne métrique (0.05\$/livre).

Le même procédé s'applique pour le non ferreux (aluminium et cuivre). OVM achète ces matières à raison de 551.00\$/tonne métrique (0.25\$/livre) tel quel, non nettoyé et non classé.

Halocarbures

Depuis 2004, les appareils contenant des gaz, tel réfrigérateur, congélateur, refroidisseur d'eau etc., sont tous vérifiés par le personnel en place et les gaz sont enlevés au moyen d'un appareil conçu à cet effet, avant de les placer dans le conteneur de métaux. Le 23 mai 2007, deux (2) employés de la Régie ont reçu une formation sur ce sujet et une autre est prévue pour 2008.

En juillet 2007, les deux (2) cylindres remplis de gaz ont été acheminés chez Midbec de Drummondville pour traitement.

Disposition du carton

Le carton « propre » (18.43 tonnes métriques) est placé dans un conteneur d'une capacité de 8 verges cubes et est disposé via le programme de récupération (bac bleu) qu'offre la Régie à ces citoyens. Il est vidangé au besoin.

Matières non recyclables

Les matières non recyclables (249.41 tonnes métriques), tel plastique non numéroté, styrofoam, meubles brisés en résine etc., sont transportées dans l'aire d'enfouissement au moyen d'une benne à ensilage que la Régie possède.

Tubulure d'érablière

En mars 2006, la Régie a accepté de collaborer avec Monsieur Michel Lehoux, technicien au Cégep de Thetford Mines, à la récupération de la tubulure d'érablière.

Monsieur Lehoux avait fait placer sur les terrains de la Régie un conteneur où les matières y étaient déposées.

Les acériculteurs étaient invités à apporter gratuitement leurs matières.

En 2007, Monsieur Lehoux n'a pu donner suite à son projet. La Régie s'est tournée vers Cartonek Inc. de Sainte-Marie pour disposer de la tubulure.

Il est sorti des installations de la Régie en 2007, 12.95 tonnes métriques de tubulure pour fin de valorisation.

COMITÉ DE VIGILANCE

Il est prévu à la condition 11 du décret #694-2000, la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre de ce comité a été tenue le 10 octobre 2007.

Étaient présents Messieurs Jean-Marc Demers, représentant le comité de citoyens , Monsieur Éric Lachance, représentant la MRC Beauce-Sartigan, Monsieur Cosmin Vasile, représentant le CRECA, Monsieur Pierre J. Gélinas, représentant de COBARIC et Monsieur Roger Turcotte, représentant de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue pour 2008.

FONDS COMPENSATION

Suite à l'entente intervenue entre le Comité de citoyens de Saint-Côme-Linière, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud le 17 février 1999 relativement au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé à Saint-Côme-Linière, les

conditions 3 et 4 allouaient une compensation financière à trois (3) résidents du rang St-Joseph de même qu'à la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Ces compensations, selon certaines conditions, sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers	1 200\$/an pendant 10 ans soit	12 000.00\$
- Monsieur René Veilleux	1 200\$/an pendant 10 ans soit	12 000.00\$
- Monsieur Patrick Bougie	600\$/an pendant 10 ans soit	6 000.00\$
- Municipalité de St-Côme-Linière	10 000\$/an pendant 15 ans soit	150 000.00\$

Le 30 mars 1999, la Régie a placé dans un fonds réservé au paiement des dites compensations la somme de 131 134.15\$. Selon nos experts comptables, ce montant plus les intérêts accumulés durant la période, serait suffisant à payer les compensations à verser annuellement. Ce fonds a rapporté en intérêts à la Régie 4 461.68 \$ en 2007.

La Régie a débuté l'exploitation dans la nouvelle zone « H » (lot 35 et 36) le 31 août 2002.

Monsieur René Veilleux a vendu sa propriété le 04 mai 2002 et l'acquéreur n'a pas droit à une compensation. (condition 3)

Les compensations totales versées au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers	7 200.00\$ (2002 à 2007 inclusivement)
- Monsieur Patrick Bougie	3 600.00\$ (2002 à 2007 inclusivement)
- Municipalité de Saint-Côme-Linière	60 000.00\$ (2002 à 2007 inclusivement)

Au 31 décembre 2007, il reste dans ce fonds 99 917.21\$ et s'il n'y a pas de changement (vente de propriété), il reste à verser 97 200.00\$ d'ici le 31 décembre 2016.

FIDUCIE ET FONDS RÉSRVÉ TRAITEMENT FUTUR

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. Selon cette condition, une somme évaluée à 4 351 298.00\$ doit être disponible le 31 décembre 2026. La Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet et elle y a déposé 1.00\$ dollars.

Le rapport signé le 18 avril 2002 par Monsieur Jacques Demers de MERCER Ltée, établissait entre 1.45\$ et 2.91\$ par mètres cubes la somme à injecter annuellement par la Régie dans la fiducie.

Compte tenu à moins d'avis écrit contraire, que les revenus annuels d'une telle fiducie sont imposable au niveau fédéral, la Régie a entrepris en 2002 des démarches afin de faire modifier la loi de l'impôt sur le revenu au Canada. Une rencontre à cet effet a eu lieu entre les représentants des deux (2) parties le 21 octobre 2002 à Montréal.

Le 17 juillet 2003, Monsieur Steven R. Richardson, sous-ministre adjoint principal, déclare être prêt à recommander les modifications demandées à la loi.

En attendant ces modifications, la Régie a placé un certain montant annuellement dans un compte appelé « Fonds réservé traitement futur » dont 100 000\$ en 2007.

Le total accumulé dans ce fonds au 31 décembre 2007 s'élevait à plus de 1 745 300.00\$ dollars.

Le 30 mai 2007, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs émettait un avis d'infraction ayant comme objet la non-conformité de la garantie financière pour la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Côme-Linière.

Nous avons donc du transférer à partir des sommes placées dans le fonds réservé traitement futur, vers la fiducie la somme de 410 074.29\$ soit l'équivalent de 140 919 mètres cubes d'espaces utilisés dans le site autorisé au 31 décembre 2006 multiplié par 2.91\$/mètre cube et ce, selon le rapport de Monsieur Jacques Demers de Mercer en date du 18 avril 2002.

Nous avons également fait réévaluer par Mercer les contributions nécessaires pour la gestion post fermeture du lieu d'enfouissement pour les cinq (5) prochaines années soit de 2007 à 2011 inclusivement. Monsieur André Picard a déposé son rapport le 16 août 2007 dans ce dossier.

Pour 2007, dès que nous aurons le rapport de volumétrie de l'arpenteur géomètre, les sommes seront transférées du fonds réservé vers la fiducie.

FONDS RÉSERVÉ IMMOBILISATION FUTURE

Le 20 septembre 2007, le conseil d'administration de la Régie a adopté sa résolution #3580-07 autorisant le secrétaire-trésorier à transférer du surplus accumulé vers ce fonds la somme de 100 000.00\$ provenant du surplus de l'exercice financier 2006 et sous certaine condition de transférer la même somme provenant de l'exercice financier 2007.

Ces argents serviront éventuellement à remplacer le compacteur à déchets.

Le 04 janvier 2008, il y avait plus de 200 800.00\$ dans ce fonds.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS 2007

- Achat de 1 000 bacs bleus d'une capacité de 360 litres pour la récupération (Équipements Omnibac Inc. obtint le contrat coût net/bac 75.50\$/l'unité).
- Visite des installations de la Régie par Monsieur John Baird, ministre de l'Environnement dans le Gouvernement fédéral.
- Achat d'une laveuse à vapeur.
- Étude et rapport sur la collecte et la transformation des matières putrescibles (3^e bac vs tri-compostage).
- Présentation du rapport 3^e bac vs tri-compostage à la table des maires de la MRC Beauce Sartigan le 07 mars 2007.
- Embauche de Madame Annie Fortin comme opérateur à temps partiel au poste de pesée.
- Mandat à André Simard et Associés, étude technique relative au traitement des eaux de lixiviation (rés. 3541-07).
- Modification des circuits de collecte des bacs bleus pour une partie de Saint-Benoît Lâbre (rés. 3551-07) et pour une partie de Ville Saint-Georges (rés. 3607-07).
- Monsieur Michel Lehoux du CEGEP de Thetford Mines cesse de recevoir la tubulure d'érablière. La Régie se tourne vers l'entreprise Cartonek Inc. de Ste-Marie pour récupérer cette matière.
- Démarches entreprises avec l'U.P.A. de la Beauce et Cartonek Inc. de Sainte-Marie afin d'étudier la possibilité de récupérer les plastiques agricoles.
- La Régie implante la récupération de piles dans toutes les municipalités membres. Pour ce faire, elle achète 18 bacs conçus spécialement pour cette activité et les distribue dans les 18 bureaux municipaux.
- Remplacement de la faucheuse de type « chopper ».
- Établissement d'une politique à suivre pour demander un changement des circuits de collecte des bacs bleus (rés. 3565-07).
- Réception d'un chèque au montant de 235 838.95\$ de la part de Recyc-Québec provenant du programme de compensation des coûts engendrés pour

la collecte sélective. Cette somme est retournée aux municipalités (rés. 3619-07).

- La Régie accepte de bonifier le contrat accordé à Services Sanitaires Denis Fortier Inc. pour la collecte sélective en raison de la hausse des coûts du pétrole (rés. 3623-07).
- Prolongement du filet pare-papier près de la zone « H » côté Nord Ouest.
- La Régie s'acquitte en entier de sa dette sur son règlement 29-01, réfection de la route Rodrigue et du rang St-Joseph, en dégageant de son surplus accumulé une somme de 265 000.00\$ (rés. 3451-06).
- Audrey Poulin, afin de faire connaître les différents services qu'offre la Régie, a fait diverses représentations durant l'année 2007. Elle a entre autre visité dix (10) classes de niveau primaire, donné quatre (4) conférences à divers organismes et groupes sociaux, participé à deux (2) émissions de télévision communautaire et a reçu deux (2) groupes de visiteurs des installations de la Régie.

PRÉVISIONS POUR 2008

- Achat d'un kiosque et d'un présentoir.
- Campagne de sensibilisation à la récupération dans les industries, commerces, institutions (ICI).
- Continuer l'implantation de la collecte de piles.
- Projet pilote de récupération des plastiques d'enrobage (balle de foin).
- Achat d'un tracteur 4 x 4.
- Reconduction des activités suivantes :
 - Cours sur le compostage domestique;
 - Récupération des arbres de Noël;
 - Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières;
 - Récupération des feuilles mortes;
 - Récupération de la tubulure d'érablière;
 - Récupération des encombrants ménagers;
 - Participation aux études et démarches nécessaires afin d'implanter si possible dans la région Chaudière-Appalaches un centre de transformation des matières résiduelles en compost.

PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2007

Le personnel de la Régie était composé de :
Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier;
Madame Lisette Rodrigue, secrétaire-comptable (en congé maladie depuis 2004);
Madame Josée Larivière, secrétaire-comptable;
Madame Audrey Poulin, secrétaire-comptable;
Monsieur Rosaire Paquet, contremaître;
Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée;
Monsieur Denis Fortier, journalier affecté à la déchetterie;
Monsieur John Poulin, journalier affecté à l'enfouissement;
Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants;
Monsieur André Veilleux, préposé à temps partiel au poste de pesée;
Madame Annie Fortin, préposée à temps partiel au poste de pesée.

Voilà en résumé l'essentiel des réalisations de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2007, ainsi que ses principales orientations pour 2008.

ROGER TURCOTTE
Secrétaire-trésorier

RT/jl

p.j. annexes